

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 1694 du 18 mars 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1904471S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7719 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828670S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2019 :

Saint-Avit Fabrice NIGEND : 172 216 NLS : 8 027 286

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2019 :

Dontenville Jérôme NIGEND : 165 662 NLS : 8 021 624

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2019 :

Casseron Frédéric NIGEND : 188 051 NLS : 6 533 347

Toineau Thierry NIGEND : 149 109 NLS : 8 006 989

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 mars 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'air,*
P. GUICHARD